## FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 2002-430 DU 07 OCTOBRE 2002

Autorisant monsieur Kamarou-Deen BELLO à renoncer à la nationalité béninoise.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu le décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Vu la requête de Monsieur Kamarou Deen BELLO et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 septembre 2002;

## DECRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Monsieur Kamarou-Deen BELLO de nationalité béninoise, né le 22 janvier 1970 à Libreville (République du Gabon), fils de Lamidi Nafiou BELLO et de Moulikatou, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2: Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Kamarou-Deen BELLO, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3: Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 octobre 2002

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Amoust

Le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine.

Kolawolé A. ID

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme.

Joseph H. GNONLONFOUN .-

<u>AMPLIATIONS</u>: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCCAG-PD 4 MJLDH 4 MAEIA 4 AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.